



# BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2023-NUMÉRO 11  
PARUTION AVRIL 2023

**MAIRIE DE JAVERLHAC ET LA  
CHAPELLE SAINT ROBERT**

- Tél: 05.53.56.30.18
- Courriel: [mairie-javerlhac-lachapelle@wanadoo.fr](mailto:mairie-javerlhac-lachapelle@wanadoo.fr)
- Site internet: [www.javerlhac-et-la-chapelle-saint-robert.fr](http://www.javerlhac-et-la-chapelle-saint-robert.fr)

## DANS CE NUMÉRO:

- \*LE MOT DU MAIRE.....P.1
- \*PELLICULE.....P.2
- \*INFORMATIONS DIVERSES..P.3
- \*ÉTAT CIVIL.....P.3
- \*ASSOCIATION.....P.4

## Le mot du Maire

CHERS CHAPELAUDS ET JAVERLHACOIS,

Le rôle du conseil municipal, et en figure de proue, du maire ce n'est pas seulement de gérer le quotidien pour le rendre meilleur - cela est, et restera essentiel - mais c'est aussi de donner un cap, une vision : bref de nous projeter dans l'avenir. Au risque de bousculer les appréhensions parfois les consciences mais bousculer pour que notre commune continue à grandir et à être toujours plus attractive toujours plus vivante et belle au seuil des pays charentais et sur l'axe très fréquenté de la D75 reliant NONTRON à ANGOULÊME TGV.

Bien des choses importantes ou plus modestes se sont produites depuis longtemps, depuis mes prédécesseurs et en ce qui me concerne depuis 2014... même s'il est vrai que tout ne va toujours aussi vite que nous le souhaiterions, la vie administrative battant sur un rythme qui semble bien long aux élus et aux administrés !

Avec cet éditorial je tiens à vous informer d'un projet qui se réalise, un parmi d'autres mais celui-ci est essentiel quant à l'avenir du bourg de Javerlhac; les financements et autres subventions sont assurés pour un coût d'environ 2 millions d'euros, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais via la régie eau et assainissement en assurant la maîtrise d'ouvrage :

\* Avril 2023 démarrage des travaux de mise en conformité d'assainissement et adduction d'eau potable; des déviations seront mises en place, notamment pour les poids lourds, au lointain comme in situ, avec des consignes strictes qui consisteront à pénaliser le moins possible les commerçants.

\* Dans la foulée (2024-2025) les élus profiteront des circonstances pour réfléchir aux nécessaires aménagements de la traversée du Bourg (800m) en ayant à l'esprit trois critères fondamentaux :

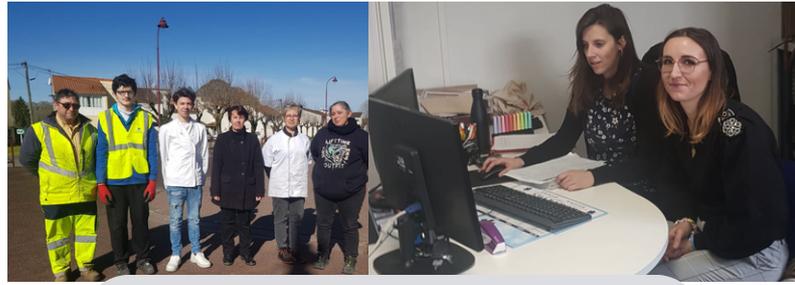
- sécuriser
- favoriser les commerces
- embellir, végétaliser

Une large concertation sera nécessaire évidemment afin de rendre supportable cette longue période de travaux. Celui qui croit au printemps sème toujours en hiver.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce bulletin municipal.

Cordialement

**Jean-Pierre PORTE**



Beaucoup de stagiaires formés par les employés municipaux

Le SDE (Syndicat Départemental Energie) à installé deux bornes de recharge électrique centre bourg

Jeanne GUILLEMET 102 ans et toujours bon pied bon œil



La chandeleur 5 février : une belle réussite sous le soleil



M. Mme CAPELLE propriétaires du Château du LOGIS participent aux animations châteaux en Fête du 15 avril au 1er mai

Le carnaval de l'école organisé par Farandole : toujours un grand succès



Madame MALABRE Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a honoré de sa présence le lancement de cette campagne à Javerlhac le 17 mars



Les médaillés militaires du nontronnais réunis à Javerlhac le 12 février



NRO (Nœud de Raccordement Optique) posé à Javerlhac le 30 mars



Groupe de collecte de fonds Nord Dordogne : afin de soutenir les personnes touchées par le cancer (vêtements, livres, viennoiseries...) Salle de la culture 29 avril



Venez nombreux au loto organisé par le Comité des Fêtes Le 22 avril



Un nouveau bureau au Club des Aînés



Vous pouvez vous présenter à la Mairie, à tous moments, pour régulariser votre situation en vous munissant de votre pièce d'identité et du livret de famille

# INFORMATIONS DIVERSES

*Un projet ? Des règles à respecter*

**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire

**TOIT**  
Ardoises (réfection de toitures) : **DP**  
Auvent, préau  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20m<sup>2</sup> : **PC**  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas besoin de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 2 m<sup>2</sup> : **DP**

**PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX**  
**DP**

**FACADE RAVALEMENT**  
**DP**

**CABANE BOIS OU BETON**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : **DP**

**VERANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : **DP**  
• Si accolée à la maison et < 40m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20m<sup>2</sup> : **PC**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quel que soit la surface : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20m<sup>2</sup> : **DP**  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20m<sup>2</sup> : **PC**

**PISCINE**  
• < 10m<sup>2</sup> non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100m<sup>2</sup> ouverte : **DP**  
• < 100m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80m de haut : **DP**

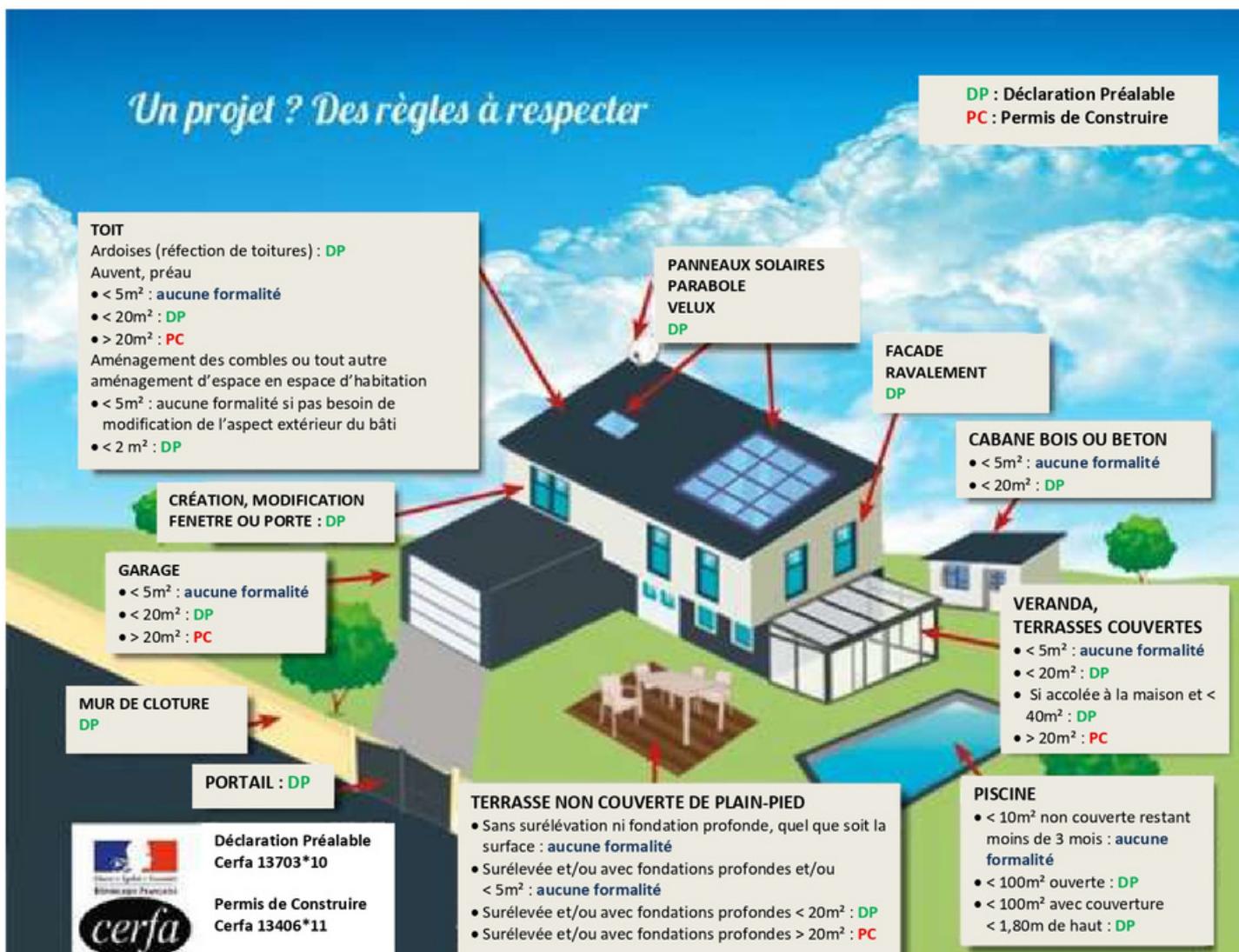
**CRÉATION, MODIFICATION FENÊTRE OU PORTE** : **DP**

**GARAGE**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20m<sup>2</sup> : **PC**

**MUR DE CLOTURE**  
**DP**

**PORTAIL** : **DP**

Déclaration Préalable Cerfa 13703\*10  
Permis de Construire Cerfa 13406\*11



## ÉTAT CIVIL - RETOUR SUR 2022...

### Ils ont pointés le bout de leur nez...

Camélia HILLAIRET BOURDIOL le 05 janvier

Lyam CHABERNAUD le 10 février

Ils se sont dit "OUI" !



Cyril CHATAIN & Emilie NEHLIG le 30 avril

Clément VAN CLEEMPUT & Angélique VERGNAUD le 16 juillet



### Ils nous ont quittés...

Marie-France RUDEAU née THOREAU le 01 mars âgée de 66 ans

Jean RIVIERE le 22 mars âgé de 92 ans

René HURTEL le 30 mars âgé de 87 ans

Jean-Pierre DUFOUR le 04 avril âgé de 76 ans

Marie-Christine VOISIN née ARNAUDET le 19 avril âgée de 65 ans

Jean BORDERON le 06 mai âgé de 84 ans

Michel JOSEPH le 24 août âgé de 72 ans

Pierre AUCLERT le 13 septembre âgé de 86 ans

Franck ZANINO le 28 septembre âgé de 65 ans

Marcel VIROULAUD le 05 novembre âgé de 86 ans

Michel MONMOULINET le 20 novembre âgé de 76 ans



# ASSOCIATION : CLUB DE PÉTANQUE "LE CABANON"

L'effectif pour l'année 2023 est de 18 licenciés, en hausse par rapport à l'année précédente (cause Covid).

De nouvelles recrues sont venues renforcer le club cette année et se sont intégrées rapidement parmi nous. (super travail pour la foire de la Chandeleur).

Une énorme pensée pour notre ami Michel MONMOULINET qui a fait partie du club pendant de nombreuses années.

Le bureau actuel se présente de la façon suivante : Président : Christian DUPOUX ; Vice-président : Fabrice FIALEIX ; Secrétaire : Olivier DONNARY et Trésorière : Chantal DUPOUX.

Lors de notre dernière assemblée générale, les bilans moral et financier étaient très satisfaisants.

## Manifestations 2023 :

### Concours officiels 2023 :

- le 10 juin

11h de pétanque. Doublette 9h.

- le 24 juin

Doublette à 14h30

### Championnat par équipes de clubs :

Pour l'année 2023, 3 équipes seront engagées.

Une équipe en division 2.

Une équipe en division 4.

Une équipe de vétérans accède à la division 2 après avoir fini 1ère de poule et perdu en 1/2 finale de la catégorie.



*Les nouvelles tenues financées par notre sponsor Christophe GERVAIS*

### Foire de la chandeleur :

Un repas organisé par le club de pétanque a réuni un grand nombre de personnes qui se sont régalées avec nos magrets !

Merci à tous d'être venus si nombreux.

### Loto :

Un loto a été organisé le 04 Mars.

Super soirée et super réussite.

Merci aux bénévoles et commerçants de Javerlhac pour leur soutien.

### Championnats 2023 :

Championnat doublette  
vétérans à VILLETUREIX :

L'équipe Christophe  
CLUZEAU / Yves NOWAK  
perd en 1/8 de finale.  
Championnat Triplette  
mixte à BERGERAC.

L'équipe Chantal DUPOUX / Christian DUPOUX /  
Yves NOWAK perd en 32ème de finale.

Résultats très encourageants pour les divers  
championnats à venir.

Le prix de la licence, pour l'année 2023, est de  
**35 €**. Tout nouveau joueur sera le bienvenu. Les  
entraînements se déroulent tous les vendredis  
après-midi au terrain de la Garenne.



### Le Président Christian DUPOUX

